



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Ain – 19 mai 2020

Présents : DASEN, DASEN adjointe, secrétaire général de la DSDEN, ISST (Inspecteur Santé Sécurité au Travail), conseillère de prévention départementale, médecin de prévention, assistantes sociales des personnels, 4 élus FSU, 2 FO et 1 UNSA.

La FSU avait volontairement décidé de ne pas lire de déclaration préalable : en ces temps d'urgence sanitaire, la seule priorité doit être de questionner l'administration pour obtenir de vraies réponses, et de porter les revendications et les inquiétudes des collègues. Nous estimons qu'un quelconque « formalisme syndical » n'a aucun sens actuellement, et ne sert à rien: chacun de nos militants essaie d'être à la hauteur de la situation, et mobilisé pour protéger les collègues.

De la même manière, les avis présentés en CHSCT ont en temps normal une grande importance, car la réglementation oblige l'administration à répondre par écrit à nos demandes, mais dans un délai de... 2 mois !!! Chacun comprendra, vu l'urgence des questions posées, que les avis sont donc à utiliser avec parcimonie dans le contexte de crise sanitaire... La FSU en a présenté un seul aujourd'hui, mais a posé de très nombreuses questions à la DASEN de l'Ain.

DASEN : point de situation au 19 mai après réouverture des écoles et collègues:

« **La majorité des écoles sont ouvertes**, en respect du protocole sanitaire, avec un travail important conduit par les directeurs et les équipes en lien étroit avec les communes, pour mettre en oeuvre le protocole sanitaire. Des problématiques demeuraient dans 7 communes, certaines ouvriront leurs écoles lundi 25 mai, et pour 2 d'entre elles un arrêté a été pris au-delà du 25 mai.

50 des 51 collèges sont ouverts à ce jour. Le dernier (Briord) avait des difficultés matérielles (hygiène et restauration scolaire). Il ouvrira ses portes lundi 25 mai. Les autres accueillent les 6ème et 5ème dans une organisation valable jusqu'à fin mai. Nous sommes en attente des consignes ministérielles pour le mardi 2 juin, qui verra une augmentation du nombre d'élèves accueillis et des organisations nouvelles à mettre en place. Au vu de la situation, et pour respecter le protocole sanitaire, il faudra procéder à une « alternance des accueils ». Même problématique pour les écoles.

Masques et matériel: toutes les écoles disposent de masques pour adultes et pédiatriques. Le gel hydro-alcoolique est réservé aux adultes, les enfants du primaire ne sont pas soumis à l'obligation de porter le masque alors qu'il est obligatoire pour les élèves et les adultes en collège.

Les collèges ont été livrés en masques, nous attendons un complément de livraison qui doit arriver à la DSDEN demain 20 mai pour compléter la dotation des 2 collèges qui ont dû être

dépannés cette semaine. Des compléments sont à leur disposition pour la semaine prochaine. Tous les autres collègues sont équipés de façon conséquente. Il s'agit de masques lavables en tissu, qui ont été fournis avec la fiche technique, et nous avons fait une fiche plus synthétique, que nous avons envoyée aux principaux de collège jeudi 14 mai. *(dans bon nombre de collèges, ces informations ne sont jamais parvenues à l'ensemble des personnels...)* Les collègues disposent de gel, qui sont à disposition dans des endroits stratégiques.

Le protocole sanitaire est appliqué de façon rigoureuse dans tous les établissements. Je voulais partager avec vous le fait que sur la première semaine, 94 % des écoles (plus de 400 écoles) étaient ouvertes, nous avons eu 9 suspicions de cas de Covid-19, avec des tests négatifs dans 7 cas, 1 cas qui ne relevait pas de la situation du covid-19 et **1 test positif sur un enfant qui a occasionné la mise en place du protocole.** *(la DASEN n'a pas dit où...)*

La fiche de procédure de gestion d'un cas covid-19 en établissement scolaire a été envoyée à l'ensemble des collèges et des écoles (dans le courant de la semaine dernière dans les écoles). Cette fiche est établie par l'ARS et donne la procédure de gestion pour les enfants mais aussi les adultes.

Les plans de reprise dans les collèges ont tous été présentés dans les CA. Il n'a pas été demandé de réunir de conseil d'école spécifique, toutes les informations ont été transmises régulièrement aux parents (notamment sur la volonté de rester en distanciel ou revenir en présentiel). La plupart des enseignants ont souhaité être en présentiel. Dans les organisations, il peut y avoir un distanciel-présentiel, mais un enseignant ne doit pas être dans la même journée en présentiel et en distanciel.

Il y a 35% des élèves de 6^{ème}-5^{ème} en présentiel sur cette semaine, peut-être plus ; il y a donc un certain nombre d'élèves qui restent en distanciel.

Les enfants de personnels prioritaires (soignants, enseignants, communaux...) sont accueillis dans leur école d'origine.

Les transports ont été organisés dans leurs circuits habituels. *(Confirmation que la Région a expressément refusé tout changement des horaires des cars... mettant en difficulté certains collèges, qui avaient envisagé de raccourcir la journée des élèves...)* La Région a souhaité que les enfants transportés puissent être dotés de masques dans le car, donc ils ont fourni les masques. Pour les collégiens, c'est obligatoire. Aucun enfant n'a été interdit de monter dans le car, les transports ont fonctionné correctement. Sur l'ensemble du territoire, la restauration est assurée. Dans certaines écoles, il a été demandé aux parents de fournir le repas la semaine dernière.

QUESTIONS GÉNÉRALES OU URGENTES

FSU : sur les masques en collège. Situation différente entre le 1^{er} degré (masques jetables, une notice à lire fournie avec dans certaines écoles) et le 2nd degré, où des masques lavables ont été fournis pour les personnels et les élèves. Dans les collèges, très nombreuses questions et inquiétudes des personnels par rapport à leur utilisation : qui les lave ? Combien de fois ? Comment les laver ? Premier lavage avant utilisation ? Comment les faire sécher ? Quand les jeter ? Quel est le temps réel d'utilisation d'un masque ? **Dans la plupart des collèges, aucune information ni aucune consigne transmises aux personnels. Nous demandons que vous diffusiez une véritable information sur l'utilisation de ces masques à tous les personnels de collège du département**

DASEN : un protocole a été adressé, les masques sont utilisables et lavables 20 fois à 60°C, chacun est responsable de son masque. Si tous n'ont pas eu les informations, les consignes doivent être demandées au chef d'établissement, il y a une fiche synthétique et un document plus conséquent dans chaque collège, avec les modalités d'utilisation et d'entretien. Le mail a été envoyé jeudi 14 mai, je veux bien

le renvoyer dans les prochains jours. Les masques ont été estampillés par les douanes, cela vaut vérification des normes.

FSU : souvent, 2 masques ont été distribués à chaque personnel. Nous regrettons que ce ne soit pas l'employeur qui les lave... et nos collègues ne vont pas faire une lessive tous les soirs ! par conséquent, 4 masques au moins sont nécessaires, pour prévoir le lavage, en « rotation »... **Nous demandons que les principaux de collège distribuent au moins 4 masques par personnel.**

DASEN : Il y a eu une première dotation qui s'est basée sur l'accueil des 6ème/5ème. La dotation complémentaire a pour vocation à augmenter le nombre de masques. Cela se fait en deux temps.

FSU, à propos des personnels **sur plusieurs établissements** : pour des raisons sanitaires évidentes (afin d'éviter déplacements et « brassage »), la plupart d'entre eux ne sont appelés à intervenir que sur un établissement. **Malheureusement, cela ne semble pas être le cas partout**, aussi bien dans le 1^{er} que le 2nd degré. **Nous vous demandons de transmettre la consigne qu'ils n'interviennent que sur un établissement.**

DASEN : je partage ce point de vue, afin d'éviter au maximum le brassage en limitant les lieux d'exercice, que ce soit pour le 1er et le 2nd degré. C'est une consigne qui a été donnée. Si des situations nous semblent délicates, criantes et inconfortables, il faut le faire savoir à l'administration.

La FSU note, plutôt avec satisfaction, la clarté de la position de la DASEN de l'Ain sur ce point. S'il est encore imposé à des collègues d'intervenir sur plusieurs établissements, il faut nous le faire remonter, nous interviendrons auprès de la DASEN.

FSU sur le « travail à distance »... Depuis le 13 mars, les personnels enseignants assurent un travail à distance... improprement appelé « télé-travail », parfois même par l'administration. Le « télé-travail » nécessite un cadre réglementaire très strict, avec un bornage des horaires, la fourniture de l'équipement par l'employeur, le contrôle de l'ergonomie du poste de travail... **Or le « travail à distance » pratiqué par les enseignants n'a aucun cadre réglementaire**, alors même qu'il est appelé à durer... Il est urgent pour l'administration de discuter avec les organisations syndicales un cadre précis à ce « travail à distance », afin de protéger la santé de ses agents (RPS, problèmes de vue, TMS...) Ce travail à distance est-il même seulement couvert par une assurance ??? **Que compte faire l'employeur à court terme ? A moyen terme ? Quelle prise en charge financière du matériel ? Des moyens d'impression ? (Imprimante, cartouches d'encre ?) De l'aménagement ergonomique du poste de travail à domicile ?**

DASEN : j'entends bien vos remarques et interrogations, mais le CHSCT départemental n'a pas vocation à apporter des réponses à ces questions, la crise sanitaire a imposé assez brutalement des modalités de mises à distance et de confinement, ces points seront remontés au niveau académique et doivent être remontés plus globalement. La réponse ne pourra pas se faire au niveau de l'Ain.

ISST : vous avez raison d'en parler, la question a été abordée en CHSCTA et un groupe de travail devrait avoir lieu afin d'approfondir la question du travail à distance.

Pour la FSU, il est sûr que le cadre réglementaire ne peut être que national. Mais il n'a pas du tout été anticipé par notre employeur, et il devient plus qu'urgent ! Par contre, c'est à tous les niveaux que l'administration doit se préoccuper de la santé de des agents...
Au passage, nous regrettons que l'énorme travail du CHSCTD01 entre 2016 et 2018 sur « **l'impact du numérique sur la santé** », impulsé par la FSU, n'ait toujours pas été diffusé aux collègues par le Rectorat de Lyon !!!!

FSU sur le risque de « double journée de travail » : même si ce n'est pas ce qui est préconisé pour les collègues, c'est bien ce qui se passe dans la réalité... Dans le 1^{er} degré, le ministère préconisait

présentiel ou distanciel. Mais des équipes ont choisi du présentiel à mi-temps par exemple. C'est certes leur choix, mais cela fait craindre un épuisement à terme des enseignants.

DASEN : « je ne cesse de rappeler qu'il faut être extrêmement vigilant et attentif sur le niveau de fatigue des personnels, des élèves aussi d'ailleurs, dans les temps que nous vivons. La « double journée de travail », ce n'est absolument pas ce qui est demandé. Il faut savoir doser son temps de travail. Il est important que les élèves reviennent, mais on ne revient pas pour finir des programmes scolaires, on revient pour reprendre de l'activité scolaire dans un cadre scolaire, c'est-à-dire renouer après une période de crise qui a bouleversé les cadres habituels. Cette période de crise a été éprouvante, nous revenons dans un cadre modifié. Les groupes d'élèves sont réduits, nos enseignants ne sont pas là pour faire de la garderie, ce sont des professionnels, mais ils doivent doser. **Il faut s'organiser pour ne pas s'épuiser, nos personnels sont fatigués.**

Pour la FSU, « à la bonne heure » !!! Mais il va tout de même falloir être très vigilants, car nos collègues nous font remonter les attitudes de certains IEN, qui poussent à la roue pour que toujours davantage d'élèves soient accueillis dans les écoles... Visiblement, ce n'est pas la volonté de la DASEN.

FSU : Dans les collèges, les modes d'organisation choisis associent presque partout une petite part de présentiel (souvent sous forme de « devoirs faits », avec une refonte complète des emplois du temps), et la poursuite du distanciel. **Attention**, certains collèges ont choisi de maintenir entièrement l'emploi du temps des classes, multipliant ainsi temps de présence et mouvements des enseignants. Non-sens sanitaire, et de nature à faire exploser la charge de travail ! (celui de Péron au départ, même si les choses se sont améliorées ; celui de Pont-de-Vaux, toujours aujourd'hui)

DASEN : c'est exact, des organisations ont été proposées avec maintien de l'emploi du temps. Il appartient aux équipes de vérifier la viabilité de leur choix. Comme nous allons monter en charge, il y aura d'autres organisations qui vont devoir se mettre en place.

FSU, sur la réunion des instances : des Conseils d'Administration se sont tenus dans tous les collèges, et des Conseils d'école se sont tenus dans certaines écoles pour valider le protocole, mais pas dans toutes. Quelle est la valeur juridique du protocole mis en place, sans réunion du Conseil d'école ?

DASEN : il y a une souplesse, nous nous sommes mis en position d'ouvrir sans Conseil d'école. Le protocole a été fourni aux familles, il faudra présenter ce protocole en Conseil d'école dans un laps de temps qui est raisonnable. Nous avons un peu plus de temps dans les collèges, les instances se sont réunies dans tous les collèges, ce qui n'a été que rarement le cas dans les écoles, mais nous avons une souplesse dans ce cadre-là.

FSU : la mise à jour du DUER a-t-elle été effectuée dans tous les établissements scolaires, conformément à la réglementation ?

DASEN : « évidemment que non. C'est en cours. »

Conseillère de prévention départementale : une réflexion est en cours dans l'académie pour aider à la rédaction afin d'y inclure le risque sanitaire.

Pour la FSU, il est affligeant de constater que le DUER, c'est-à-dire un inventaire des risques professionnels, avec un plan de prévention associé, n'est toujours pas une réalité dans tous les établissements, alors qu'il est obligatoire dans le privé comme dans le public, depuis... 2002 !!! A noter qu' « Amazon France » a été récemment condamnée par la justice, précisément pour absence d'inventaire des risques...

SECOND DEGRÉ

FSU : les personnels de collège vont-ils recevoir des ordres de missions, dès que leurs plages de présence dans l'établissement sont différentes de celles d'avant le confinement? Ou est-ce que leur nouvel emploi du temps fait foi ?

DASEN : c'est le nouvel emploi du temps qui fait foi. Nous avons fait une rentrée scolaire, des organisations peuvent être différentes

FSU : pour les collèges, nous redisons que **nous demandons une vigilance de l'administration quant aux modes d'organisation choisis** : ils ne doivent pas alourdir la charge de travail des personnels, et provoquer de l'épuisement, nous en avons parlé tout à l'heure.

FSU et UNSA à propos des infirmières scolaires. Le protocole sanitaire prévoit : « mettre à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions de cas Covid-19 ainsi que des blouses, lunettes de protection ou écran facial et des gants. » (masques adaptés : il s'agit évidemment de masques FFP2).

AVIS proposé par FSU et UNSA (adopté à l'unanimité) :

Alors que les collèges entrent dans une période de réouverture après le confinement dû au Covid-19 et qu'ils sont soumis à des obligations de sécurité sanitaire strictes, de nombreuses infirmier-e-s scolaires réclament une tenue de protection conforme à ce que le protocole sanitaire prévoit, c'est-à-dire une tenue avec un masque FFP2, blouse, gants, protection oculaire, ainsi qu'un thermomètre sans contact.

Nous vous demandons d'agir en conséquence afin que toutes les infirmières scolaires soient équipées de cette tenue et de cet accessoire, indispensables, par le Ministère de l'Education Nationale, leur employeur.

FSU : plusieurs questions concernant les lycées professionnels, dont une possible réouverture est prévue pour début juin.

Il y a besoin d'un protocole sanitaire particulier pour certaines salles : disciplines professionnelles (ateliers, salles infos), arts appliqués, conduite routière (cabines de camion), TP en sciences physique, vestiaires (atelier et EPS) puisque ce sont les élèves qui devront tourner dans ces salles.

Il y a une forte inquiétude quant à la désinfection de l'outillage (collectif et individuel), des matériels...par les élèves et les enseignants pendant les cours, si nécessaire. Les élèves se passent souvent les outils de l'atelier : il n'y a pas une ponceuse, une meuleuse, un fer à souder, un mannequin bébé, une autolaveuse.... par élève.

DASEN : je ne nie pas ce que vous avez commencé à évoquer, mais je ne sais pas quelles seront les conditions d'ouverture des lycées (enseignement général et professionnel). Je note qu'il y a une interrogation sur l'usage des locaux professionnels si l'ouverture est prévue. Merci de me faire remonter ces éléments.

PREMIER DEGRÉ

FSU : Les directeurs d'écoles sont épuisés moralement et physiquement (par exemple sur la circonscription d'Oyonnax, des fiches SST ont été saisies). Certains IEN mettent la pression pour qu'ils accueillent plus d'élèves. Serait-il possible de les rassurer quant au nombre d'élèves à accueillir ?

DASEN : on va reprendre contact avec ces IEN pour faire le point.

FSU sur le travail en distanciel dans le 1^{er} degré : est-il possible d'assurer le distanciel depuis son domicile ? Certaines écoles ont choisi un fonctionnement avec 3 jours en présentiel et 1 jour en distanciel, les enseignants aimeraient savoir s'ils sont obligés de faire ce distanciel depuis leur école. Existe-t-il un texte qui les y oblige ?

DASEN : les organisations sont celles des écoles, le distanciel peut être fait depuis l'école ou le domicile.

DASEN-adjointe : les enseignants qui assurent les enseignements en distanciel peuvent le faire de chez eux. Ils peuvent le faire dans leur établissement mais il est recommandé de le faire de chez eux, afin d'éviter un contact supplémentaire. C'est la réponse qui avait été apportée en CTSD. Il n'y a aucune obligation de venir sur son lieu de travail

Y a-t-il eu des thermomètres livrés ?

DASEN : ils vont arriver, ils sont en route. L'information est remontée.

Lors du CTSD de vendredi dernier, il a été dit que les directeurs étaient déchargés de classe (présentiel comme distanciel) jusqu'à fin mai. Est-ce effectif ?

DASEN-adjointe : il n'y a pas un jour sans que des IEN retournent auprès de directeur en leur indiquant qu'il faut qu'ils s'autorisent à bénéficier de cette décharge. Nous savons quelle est leur charge de travail. Certains ont des difficultés à accepter cette décharge.

FSU à propos des AESH : nous avons des témoignages inquiétants dans les dispositifs pour les élèves en situation de handicap : gestes barrières impossibles pour certains élèves... Il ne s'agit pas de dénoncer l'accueil de ces élèves mais de pointer un problème fort sur lequel l'administration n'est probablement pas en mesure d'apporter des réponses.

DASEN : vous avez attiré notre attention sur ces personnels, je crois que nous y sommes vigilants.

Examen de plusieurs fiches SST.

Questions diverses :

Quid des remplaçants qui ne sont pas comptabilisés dans les écoles de remplacement ou dans les écoles où ils remplacent pour la dotation de masques ?

DASEN : c'est l'école qui est dotée, lorsqu'un remplaçant arrive dans l'école, un masque doit être mis à sa disposition, il y a normalement une marge de 20% supplémentaires pour pallier ce type de situation, il appartient au directeur de veiller à cela, nous avons une capacité de dépanner. Normalement il ne devrait pas y avoir ce type de problème.

Comment se passe le nettoyage des locaux de la DSDEN01 ?

DASEN & secrétaire général : le plan de reprise d'activité de la DSDEN prévoit un nettoyage approfondi tous les jours avec des produits appropriés. Il a été mis à disposition des personnels des bouteilles de GHA et des sprays désinfectants pour pouvoir nettoyer leur espace de travail personnel. Mais il a été rappelé que lorsque les collègues peuvent rester en télétravail, il est préférable qu'ils le restent. Ceux qui viennent à la DSDEN (20 à 30%) le font en rotation, 1 à 2 fois par semaine. Nous avons recommandé que toutes les portes de bureau soient ouvertes afin d'éviter des manipulations, il y a des sens de circulation pour simplifier la nature des nettoyages approfondis pour se concentrer ce qui est nécessaire. Aucun poste de travail n'est partagé.

Un prochain CHSCTD01 est programmé pour mercredi 3 juin à 16h30.

La séance est levée à 18h45.

Les élus FSU en CHSCT de l'Ain :

- Nicolas JAMBON (SNES-FSU), secrétaire du CHSCTD01
- Marie-Claire LOONIS (SNUipp-FSU)
- Laurent BELLEVILLE (SNUipp-FSU)
- Marie-Brigitte TRUTT (SNES-FSU)

